



Québec, le 7 mai 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 avril 2025, la députée des Mille-Îles, M<sup>me</sup> Virginie Dufour, la porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation inscrivait au feuilletton une question relative aux mesures envisagées par la ministre responsable de l'Habitation afin d'atténuer l'impact de la hausse des coûts de logement sur les ménages québécois et d'assurer l'abordabilité du logement dans la province.

Dans un contexte de crise du logement marqué par la rareté des logements abordables et la hausse généralisée des loyers, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures pour mieux protéger les locataires et assurer un accès équitable au logement. Ces actions s'inscrivent principalement dans le cadre de la **Stratégie québécoise en habitation : bâtir ensemble pour mieux se loger** qui vise à renforcer l'abordabilité, la stabilité résidentielle et la diversité de l'offre.

Au cœur de cette stratégie, le gouvernement s'est engagé à **créer plus de 23 000 logements abordables** en six ans. Un objectif en voie d'être réalisé et dépassé avec plus de 25 000 unités à différentes étapes de réalisations. Nous nous sommes également engagés à rénover ou préserver le parc de logement social pour répondre aux besoins des ménages à revenu faible ou moyen, des personnes âgées, des familles et des individus en situation de vulnérabilité. Ce qui, à terme, représentera un investissement de plus de 5,3 milliards de dollars sur dix ans depuis 2018. Nous ne le répèterons jamais assez, la vraie solution à la crise de l'abordabilité, c'est d'augmenter l'offre.

... 2

Pour atténuer directement le fardeau locatif des ménages à faible revenu, le gouvernement a **bonifié le programme de Supplément au loyer (PSL)**, qui permet à des ménages de vivre dans des logements du marché privé tout en ne consacrant que 25% de leur revenu au loyer. En parallèle, le programme Allocation-logement a été ajusté pour offrir une aide financière mensuelle allant jusqu'à 170 \$ selon les revenus et la composition du ménage. C'est désormais plus de 130 000 ménages qui bénéficient de cette aide. Au total, c'est plus d'un demi-million de Québécois que nous aidons à payer leur loyer.

Afin de préserver la stabilité résidentielle des locataires, particulièrement les plus vulnérables, le gouvernement a instauré un **moratoire sur les évictions pour fins de rénovation majeure ou de reprise de logement**

Afin de rendre les hausses de loyers plus encadrées, équitables et prévisibles pour les locataires, une modification importante a également été apportée à la **clause F du bail**, qui concerne les nouveaux logements ou les logements récemment convertis. Auparavant cette clause permettait aux propriétaires de fixer librement le loyer pendant les cinq premières années d'occupation. Désormais, les propriétaires doivent faire preuve d'une transparence accrue au moment de la signature du bail.

Dans le but de permettre au locataire d'évaluer la hausse de loyer proposée par le propriétaire, le gouvernement a également renforcé le pouvoir de contestation des locataires en apportant des modifications à la **clause G du bail**. Ainsi, des conséquences en cas d'omission ou de fausse information peuvent être imposées dans le cas où le propriétaire n'indiquerait pas le montant de loyer le plus bas payé au cours des 12 derniers mois précédents.

Finalement, par l'intermédiaire du règlement modifiant le Règlement sur les critères de fixation de loyer, nous venons **retirer la composante IPC logement** afin de garantir une plus grande stabilité et éviter dans l'immédiat une spirale inflationniste des loyers.

Grâce à ces interventions sur de nombreux fronts, le gouvernement du Québec agit pour freiner l'augmentation des loyers, protéger les droits des locataires et favoriser le développement d'une offre de logements plus abordables et durables. En conjuguant augmentation de l'offre de logement et réglementation, le Québec affirme son engagement envers le droit fondamental à un logement digne et accessible pour tous.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



France-Élaine Duranceau